

DOMINIQUE AMANN

L'hymne européen... en latin !



La Maurinière

Éditions numériques

Dominique AMANN

Ce fichier PDF contient un livre numérique.

Il est proposé en lecture gratuite mais n'en demeure pas moins la propriété de son auteur.

Il est interdit de le modifier, de le vendre ou de l'utiliser à des fins commerciales.

2

Droits de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Le Code de la propriété intellectuelle, dans l'article L122-5, alinéa 2, autorise « les copies ou reproductions réalisées à partir d'une source licite et strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, dans l'alinéa 3a, « les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées ».

L'article L122-4 du même Code prévoit que « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. »

© La Maurinière éditions - Dominique AMANN, 2023.

Site Internet www.la-mauriniere.com

ISBN 979-10-92535-22-8

L'HYMNE EUROPÉEN... EN LATIN !

3

La Maurinière éditions numériques, 2023

DU MÊME AUTEUR

Gammes, Accords, Tempéraments.

Toulon, l'auteur, 1999, in-8°, 160 pages.

Dragons et Dracs dans l'imaginaire provençal.

Toulon, La Maurinière, 2006, in-8°, 288 pages.

Jean Aicard, Contes et récits de Provence.

Marseille, éditions Gaussen, 2010, in-8°, 208 pages.

Georges Sand, Le Drac.

Marseille, éditions Gaussen, 2010, in-16, 160 pages.

La Tarasque, un dragon en Provence.

Marseille, éditions Gaussen, 2011, in-4°, 112 pages.

Jean Aicard, une jeunesse varoise, 1848-1873.

Marseille, éditions Gaussen, 2011, in-8°, 304 pages.

Le Conseil de l'Europe, institué le 5 mai 1949 par un traité signé à Londres, réunit aujourd'hui quarante-six États-membres¹ partageant des valeurs communes en matière de démocratie, de protection des droits de l'homme et de prééminence du droit, en vue du progrès économique et social.

Pour mieux se faire reconnaître sur la scène internationale le Conseil décida de se doter des emblèmes traditionnels affirmant la personnalité des États : un drapeau et un hymne.

Il adopta le drapeau dès le 13 décembre 1955 : une bannière d'azur portant une couronne de douze étoiles d'or. Ce chiffre douze ne désigne pas ici un nombre d'États mais a été retenu comme symbole de perfection et de plénitude, déjà présent dans de nombreux systèmes de pensée — mathématiques, philosophies et religions.

¹ Albanie (1995), Allemagne (1950), Andorre (1994), Arménie (2001), Autriche (1956), Azerbaïdjan (2001), Belgique (1949), Bosnie-Herzégovine (2002), Bulgarie (1992), Chypre (1961), Croatie (1996), Danemark (1949), Espagne (1977), Estonie (1993), Finlande (1989), France (1949), Géorgie (1999), Grèce (1949), Hongrie (1990), Irlande (1949), Islande (1950), Italie (1949), Lettonie (1995), Liechtenstein (1978), Lituanie (1993), Luxembourg (1949), Macédoine du Nord (1995), Malte (1965), Moldavie (1995), Monaco (2004), Monténégro (2007), Norvège (1949), Pays-Bas (1949), Pologne (1991), Portugal (1976), Roumanie (1993), Royaume-Uni (1949), Saint-Marin (1988), Serbie (2003), Slovaquie (1993), Slovénie (1993), Suède (1949), Suisse (1963), Tchéquie (1993), Turquie (1950), Ukraine (1995). — La Russie, reçue membre en 1996 après de nombreux reports en raison des guerres qu'elle menait alors ; après avoir encouru diverses sanctions, et à la suite de son intervention en Ukraine, la Russie fut exclue du Conseil le 16 mars 2022. — La Biélorussie [Bélarus] a présenté sa candidature en mars 1993, rejetée pour défaut de démocratie.

En ce qui concerne l'hymne les propositions ne manquèrent pas mais aucune n'emporta l'adhésion. Ce n'est que progressivement que l'union se fit, et seulement pour ce qui concerne la musique, autour de la célèbre mélodie de l'Ode à la Joie *An die Freude* du quatrième mouvement de la *Neuvième Symphonie* (1823) de Ludwig van Beethoven, choix finalement ratifié par le Conseil de l'Europe en juillet 1971. Il faut convenir que cette composition avait tout pour faire un hymne : une mélodie simple qui pourrait avoir été prise à une chanson populaire, universellement connue et facile à chanter ; un rythme très égal de nature à s'adapter à des paroles écrites dans toutes les langues ; un tempo proche de la marche mais sans connotations martiales ou belliqueuses.

Mis en forme par Herbert von Karajan² d'après la partition de Beethoven — mesures 140-187, durée d'environ deux minutes, — l'hymne européen fut présenté officiellement lors de la Journée de l'Europe en 1972³.

² Né à Salzbourg le 5 avril 1908 dans une famille d'origine grecque, les Karajannis, et décédé à Anif (Autriche) le 16 juillet 1989, Herbert von Karajan fit une grande carrière de chef d'orchestre, spécialiste du répertoire germano-autrichien et de l'Europe centrale. Il dirigea principalement, à la suite de Wilhelm Furtwängler, le *Berliner Philharmoniker* (Orchestre philharmonique de Berlin) de 1955 jusqu'à sa mort. Ses détracteurs lui reprochèrent son passé de sympathisant nazi, même s'il le fut plutôt par opportunisme carriériste.

³ Karajan en a proposé trois versions : 1° pour piano, à l'usage des réunions privées ou associatives ; 2° pour instruments à vent, destinées aux harmonies militaires ou locales ; 3° pour orchestre symphonique, dans les cérémonies solennelles. La version officielle du Conseil de l'Europe a été enregistrée par l'Orchestre philharmonique de Berlin sous la direction d'Herbert von Karajan en février-mars 1972. La version officielle actuelle est celle de Claude Langevin (1989).

L'Union européenne (UE) prit par la suite pour emblèmes ce drapeau et cet hymne.

Caractéristique singulière : en raison du multilinguisme régnant dans les États formant le Conseil de l'Europe — qui ne permet pas d'établir un texte traduisible avec toutes ses nuances dans toutes les langues, — l'hymne européen a été adopté sans titre ni paroles et dans les cérémonies officielles il n'est donc interprété que par l'orchestre : pour obvier à toute querelle linguistique il avait en effet été admis que la musique était une langue universelle, suffisante pour exalter de manière explicite les idéaux européens de liberté, de paix et de solidarité.

Mais l'on ne saurait nier que pour les hymnes nationaux le titre et les paroles apportent des signifiants forts et qui peuvent être facilement mémorisés.

Le poème de Friedrich von Schiller, *An die Freude* (1785), dont Beethoven s'est inspiré pour les paroles de son *Ode à la Joie*, a été jugé par le Conseil de l'Europe trop universaliste et pas assez européen... De nombreux projets de paroles ont été proposés dans différentes langues⁴ et différents pays mais aucun n'a été retenu, ni par des États ni par les institutions européennes.

Rien qu'en France plusieurs versions circulent⁵. La plus usitée est formée de trois couplets, le premier écrit par Jean Ruault

⁴ Y compris en *espéranto*, langue internationale créée en 1887 par le médecin ophtalmologiste et linguiste Louis-Lazare Zamenhof (1859-1917). Mais celle-ci, quoique répandue dans cent vingt pays, est parlée par moins de trois millions de locuteurs.

⁵ La plus grande confusion règne en ce domaine. Il faut distinguer, dans la production française : 1° des chansons pour la jeunesse (école, scoutisme, etc.), généralement composées dans la première moitié du vingtième siècle, développant le thème de la joie sur la mélodie de Beethoven et dont la plus connue débute par « Joie discrète humble et fidèle » ; 2° des poèmes composés plus récemment pour être la version française de l'hymne européen.

dans un chant pour la jeunesse⁶, le deuxième et le troisième par Maurice Bouchor⁷ dans son *Hymne à l'universelle humanité* (1901) :

Que la joie qui nous appelle
Nous accueille en sa clarté !
Que s'éveille sous son aile
L'allégresse et la beauté !
Plus de haine sur la terre,
Que renaisse le bonheur ;
Tous les hommes sont des frères
Quand la joie unit les cœurs.

8

⁶ Jean-Robert-Daniel Ruault naquit à Menneval (Eure) le 8 octobre 1914. Sorti de l'école normale d'instituteurs, il changea d'orientation et se dirigea vers une carrière musicale. D'abord élève de son père pour le solfège et le violon puis d'Edgard Letellier pour le piano, l'harmonie et la composition, il fut admis en 1934 dans la classe d'harmonie de Marcel Samuel-Rousseau au Conservatoire de Paris : il avait déjà composé une vingtaine de mélodies pour chant avec accompagnement de divers instruments, deux esquisses pour orchestre, un quintette pour instruments à vent ; il avait également mis en musique en 1930 le poème d'Alfred de Vigny *Le Déluge* et écrit la musique d'un oratorio et d'une grande scène lyrique. Il composa ensuite principalement des chœurs. Il eut enfin souci de l'enseignement de la musique à l'école pour lequel il publia des *Livrets de solfège* et des *Commentaires d'œuvres musicales*. Il mourut à Le Neubourg (Eure) le 7 octobre 1997.

⁷ Né à Paris le 16 novembre 1855, où il est décédé le 17 janvier 1929, Maurice-Victor Bouchor a laissé une importante œuvre poétique et dramatique, aujourd'hui oubliée. Il eut aussi à cœur de participer à la sauvegarde des contes et des chants populaires de la France. — Maurice Bouchor a également composé un *Hymne des temps futurs* qui se chante sur la même mélodie de Beethoven.

Peuples des cités lointaines
Qui rayonnent chaque soir
Sentez-vous vos âmes pleines
D'un ardent et noble espoir ?
Luttez-vous pour la justice,
Êtes-vous déjà vainqueurs ?
Ah ! Qu'un hymne retentisse
À vos cœurs mêlant nos cœurs.

Si l'Esprit vous illumine
Parlez-nous à votre tour ;
Dites-nous que tout chemine
Vers la paix et vers l'amour.
Dites-nous que la Nature
Ne sera que joie et fleurs
Et que la Cité future
Oubliera le temps des pleurs.

9

Dans cette confusion d'aucuns ont continué à poursuivre le rêve d'un texte unique commun à tous les États-membres et la tentative la plus originale proposa un hymne... en latin : le professeur autrichien Peter Roland⁸ écrivit une strophe latine et l'offrit à Romano Prodi, alors président de la Commission européenne, lors de son voyage à Vienne en février 2004.

⁸ Peter Roland naquit à Vienne le 12 décembre 1938. Au terme de ses études supérieures, il entra comme professeur dans l'école fondée en 1933 par son père et toujours dirigée par ses descendants. La *Maturaschule Dr. Roland GmbH* (1933) et l'*Europa-Akademie Dr. Roland* (1997) préparent leurs élèves à l'entrée dans la vie professionnelle ou à l'université. Le latin y est particulièrement en honneur.

10 L'Europe actuelle étant une véritable tour de Babel, l'hymne européen ne saurait être composé dans l'une des langues parlées dans l'aire géographique concernée sans immédiatement privilégier cette langue par rapport aux autres. Le recours à une langue historique s'impose donc à l'évidence : celle-ci ne peut être que le latin car la langue de Virgile et de Cicéron reste, encore aujourd'hui en Europe, la langue véhiculaire au plus fort dénominateur commun : toute l'Europe parla latin durant toute l'Antiquité tardive, l'Université en fit usage jusqu'au XIX^e siècle, l'Église jusqu'au XX^e siècle et il est encore enseigné de nos jours dans un grand nombre de pays. Par ailleurs la langue latine, élaborée par un peuple pragmatique et actif, sait être claire et précise en peu de mots... L'idée d'un recours au latin est donc très intéressante... même si son statut de langue morte — sauf dans le minuscule État du Vatican — peut lui porter quelque ombrage quand il s'agit de célébrer une communauté bien vivante.

La structure de la mélodie à laquelle les paroles doivent s'adapter n'a pas permis une versification selon les règles de la prosodie classique. L'hymne alterne simplement des octosyllabes et des heptasyllabes :

Hymnus latinus Unionis Europaeae

Est Europa nunc unita

Et unita maneat.

Una in diversitate

Pacem mundi augeat.

Semper regant in Europa

Fides et iustitia

Et libertas populorum

In maiore patria.

*Cives, floreat Europa,
Opus magnum vocat vos.
Stellae signa sunt in caelo
Aureae, quae jungant nos.*

Hymne latin de l'Union Européenne

L'Europe est maintenant unie,
Et qu'elle demeure unie !
Une dans la diversité,
Qu'elle accroisse la paix dans le monde !
Que gouvernent toujours en Europe
La Foi et la Justice
Et la liberté de ses peuples
Dans une patrie élargie !
Citoyens, que prospère l'Europe !
Une grande œuvre vous appelle.
Des étoiles d'or dans le ciel
Sont les emblèmes qui nous unissent⁹.

L'impossibilité dans laquelle s'est trouvée jusqu'à ce jour l'Europe à adopter des paroles pour son hymne révèle l'ambivalence qu'elle suscite chez les peuples qui la composent : si le principe d'une Union faisant pièce aux autres grandes puissances mondiales est généralement admis, toutes les susceptibilités nationales et régionales s'exacerbent dès qu'il s'agit de légiférer pour régler la vie quotidienne. Or, un hymne national est reconnu dans tous les pays comme un élément majeur d'adhésion aux institutions politiques : à cet égard un hymne

⁹ Traduction française littérale par Dominique Amann.

européen unique favoriserait l'appropriation de l'idée d'Europe par les habitants de ses États.

Le choix d'une version latine de l'hymne européen aurait également pour avantage de rappeler les origines des différentes langues de l'Europe et, souhaitons-le, inciterait peut-être les pays à revenir à l'étude de cette langue et de la civilisation dont ils sont issus.

La strophe proposée par le Pr. Peter Roland a pour avantage de délaissier le thème initial de la joie, — qui n'est pas ici pertinent, — pour mieux exalter les valeurs fondamentales portées par l'Europe : unité dans la diversité, ferment de paix dans le monde, démocratie établie autour des concepts de Justice et de Liberté.

Hymnus latinus Unionis Europaeae

Est Eu - ro - pa nunc u - ni - ta Et u - ni - ta ma - ne - at.

U - na in di - ver - si - ta - te Pa - cem mun - di au - ge - at.

Sem - per re - gant in E - u - ro - pa Fi - des et ius - ti - ti - a Et

— li - ber - tas po - pu - lo - rum In ma - io - re pa - tri - a.

Ci - ves, flo - re - at E - u - ro - pa, O - pus ma - gum vo - cat vos. Stel -

- lae si - gna sunt in cae - lo Au - re - ae quae jun - gant nos.

Dominique AMANN

Docteur en psychologie, Dominique AMANN a dirigé pendant une vingtaine d'années le service de recherches en psychologie de la Marine nationale, au sein duquel, outre les travaux habituels relevant de la recherche appliquée, il s'est attaché à développer une métrologie spécifique pour la mesure dans les sciences humaines. Organiste et claveciniste, il s'est ensuite tourné vers la psychoacoustique musicale et se consacre à des études fondamentales sur la structure de la gamme.

Il est l'auteur de livres et d'articles sur l'ancien théâtre de Toulon (1765-1862), la vie musicale à Toulon au XIX^e siècle, et les croyances populaires aux êtres fantastiques.

Enfin, il anime depuis plusieurs années le site Internet jean-aicard.com qu'il a créé pour diffuser les travaux des chercheurs aicardiens ; il a publié en 2011, *Jean Aicard, une jeunesse varoise, 1848-1873* et dirige la revue *Aicardiana*.

Il est membre émérite de l'Académie du Var.